

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 03 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale à Lezoux après convocations légales en date du 25 février 2026, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mr Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
M. Gilles BERGAMI	Mr Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mr Guillaume FRICKER	Mr Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
Mme Elyane GRANET	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MONTBRIZON Julie donne pouvoir à Mr BERGAMI Gilles

Absents : Mme MORAND Catherine, Mme OLIVON Anne-Marie, Mr MARQUET Gilles, Mr BROUSSE René, Mme GROUIEC Isabelle, Mr COSSON Alain et Mr FERRIER Romain

VOTE : En exercice : 35 Présents : 25 Représentés : 3 Votants : 28

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : vote du budget annexe « spanc » 2026

**VOTE DU BUDGET ANNEXE
« SPANC » 2026**

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée du budget annexe « SPANC » 2026.

Après examen du budget primitif, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'approuver le budget annexe « SPANC » 2026 qui s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à 133 543.96€
- En section d'investissement à 20 799.42€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011- Charges à caractères générales (fournitures, entretien, réparation...)	9 450.00	70- Produits des services (redevances assainissement non collectif)	43 100.00
012 - Charges de personnel	67 130.00	747 Subvention (CD63 + avance du BP)	76 804.45
042.Opérations d'ordre	323.96	77 – Mise en demeure	7 500.00
65 - Charges de gestion courante (admissions en non-valeur)	1500.00		
67 – Charges exceptionnelles	54 640.00		
68 - Dotation Amortissement et dotation dépréciations actifs	500.00	002- Résultat de fonctionnement reporté	6 139.51
Total dépenses de fonctionnement	133 543.96	Total recettes de fonctionnement	133 543.96

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
21- Immobilisation corporelles (ordr, mobilier)	20 799.42	001 -Excédent reporté	20 475.46
001- Déficit investissement reporté		68/040Amortissement des immobilisations	323.96
Total dépenses d'investissement	20 799.42	Total recettes d'investissement	20 799.42

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 04 mars 2026
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

